



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2018-2019-2020 DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Chelsea, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2018, 2019 et 2020, a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2017, et que toute personne peut en prendre connaissance à l'Hôtel de ville situé au 100, chemin Old Chelsea, Chelsea (Québec), durant les heures d'affaires régulières.

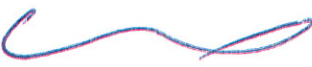
Veillez noter que ce rôle d'évaluation peut aussi être consulté sur la page Web de Chelsea (www.chelsea.ca) sous la section « Taxation & finances »

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ c F-2.1), avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2018 ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé ;
MRC des Collines-de-l'Outaouais
216, chemin Old Chelsea
Chelsea (Québec), J9B 1J4
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et offert à l'endroit ci-dessus indiqué ainsi qu'à l'hôtel de ville de Chelsea situé au 100, chemin Old Chelsea, Chelsea (Québec), J9B 1C1 ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 196-13 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À CHELSEA (QUÉBEC), ce 15 septembre 2017.


Charles Ricard
Directeur général et secrétaire-trésorier

AFFICHER JUSQU'AU

03 OCT. 2017